DEPARTEMENT **DU NORD**

Affiché le 3 0 SEP. 2019 ====

Envoyé en préfecture le 30/09/2019 Reçu en préfecture le 30/09/2019

ID: 059-245900758-20190930-2019 09 24 03-DE

COMMUNAUTE DE **COMMUNES**



Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 24 septembre 2019 à 19h00

Le 24 septembre 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Flandre Lys, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s: M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M. Claude Beve, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, M Denis Mouquet, Mme Nathalie Debaisieux, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, M Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

Avaient procuration:

Mme Geneviève Fermentel, procuration à M. Denis MOUQUET

Mme Marie-France CARREZ procuration à M. Joël DUYCK

Absente :

Mme Sophie Caron

Absents excusés :

Mme Anna Di Penta M. Jacques Parent

Secrétaire de séance :

Mme Pascale Algoet

Mutualisation - Castel de l'Alloeu à Laventie - Sollicitation du fonds FAAT dans le cadre du PRADET auprès du Conseil Régional.

Le Vice-président expose au Conseil :

Vu la délibération de la Communauté de communes Flandre Lys du 22 juin 2017, relative au procès-verbal du transfert du bâtiment, Caste de l'Alloeu à Laventie ;

Vu la délibération de la commune de Laventie en date du 26 juin 2017, acceptant le transfert de la compétence relatif au transfert du bâtiment Castel de l'Alloeu de la commune à la Communauté de communes Flandre Lys;

Vu la délibération de la Communauté de communes Flandre Lys du 14 décembre 2017, relative au transfert de l'emprunt pour le transfert du bâtiment Castel de l'Alloeu à Laventie;

Vu l'acte notarié en date du 14 décembre 2018, actant le transfert du Castel de l'Alloeu à Laventie au 1er janvier 2019, à la Communauté de communes Flandre Lys, selon les conditions délibérées les 22 juin 2017, 26 juin 2017 et 14 décembre 2017 ;

Vu la délibération n°20160871 de la Région Hauts-de-France, en date du 8 juillet 2016, relative au "Dispositif Régional d'Aménagement et d'Équilibre des Territoires 2016-2021";

Affiché le 3 0 SEP. 2019

ID: 059-245900758-20190930-2019 09 24 03-DE

Considérant le projet de réhabilitation du Castel de l'Alloeu :

- Au RDC: une médiathèque sur une superficie de 196,03 m²;
- Au R+1 : le relais d'assistant(e)s maternel(le)s intercommunal (RAM), sur une superficie de 184,25 m²;
- Au R+2: la Maison de Services Au Public, sur une superficie de 218,08 m²;

Considérant le plan de financement prévisionnel :

Répartition, origine et montant des co-financements	
CCFL	776 7712€
Conseil Régional (PRADET-FAAT)	770 000€
Conseil Départemental du PDC (FARDA-axe 6-MSAP) / subvention actée	200 000€
FDE 62	50 000€
	1 796 772€

Il est proposé au Conseil d':

- ➤ AUTORISER le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des Hautsde-France, dans le cadre du fond d'aide à l'Appui à l'Aménagement des territoires (FAAT) de la PRADET (Politique d'aménagement et d'équilibre des territoires), à hauteur de 770 000 euros ;
- > AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (37 voix pour) la proposition ci-dessus.

